

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 30 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf du mois de janvier, le trente à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

**Etaient présents :**

Philippe GARRIGUE, Agnès JOUBERT, Jacky BIAUJAUD, Henri PUYAU-PUYALET, Marie-Claude COSTE, Christian PERON, Philippe RONDEAU, Pascale LAZO LAVIDALIE, Didier FOUQUET, Sandra POIRIER, Frédéric PERROT, Nicole GABRIEL FLOURET, Didier HAYET.

**Etait excusée :**

Gaëlle GUILLEMOTO

**Secrétaire de séance :**

Frédéric PERROT

**Représentés :**

Jean-Pierre BALLION ayant donné pouvoir à Marie-Claude COSTE

Membres en exercice : 19	pour : //
Membres présents : 13	contre : //
Membres représentés : 1	abstention : //

**2019-01-08 : Adoption du compte rendu du 16 janvier 2019 :**

Monsieur Le Maire propose aux élus d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 16 janvier 2019. Un exemplaire du compte rendu a été remis aux élus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte-rendu et autorise le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2019-01-09 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019 pour les travaux du bourg BEYCHAC au lieu dit Blanquine :**

Monsieur Le Maire propose aux élus de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019 pour les travaux du bourg BEYCHAC au lieu dit Blanquine. Ces travaux concernent essentiellement la mise en sécurité des piétons et cyclistes. Ainsi, les cheminements piétons et les zones partagées réserveront la priorité aux piétons. De

plus, des zones à 30 km/h viendront ralentir la vitesse des véhicules. Enfin la place de Blanquine bénéficiera d'un aménagement urbain.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Maitrise d'œuvre – cabinet AZIMUT (2.45%)	4 002.57 euros	DETR 2019 Taux : 35%	62 780.40 euros
Montant estimé des travaux de mise en œuvre	163 370.00 euros	Autofinancement	152 466.68 euros
Divers – imprévus	12 000.00 euros		
Total hors taxes	179 372.57 euros		
Montant TVA	35 874.51 euros		
<b>Total TTC</b>	<b>215 247.08 euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>215 247.08 euros</b>

Monsieur Le Maire propose de solliciter le taux maximum de 35%.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2019-01-10 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour les travaux d'enfouissement des réseaux au lotissement MARTY :**

Monsieur Le Maire propose aux élus de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour les travaux d'enfouissement des réseaux au lotissement MARTY.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Génie civil pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques	43 155.13 euros	Subvention Conseil Départemental de la Gironde Taux : 25 %	12 294.00 euros
Maitrise d'œuvre et CHS	3 020.86 euros	Autofinancement	46 717.19 euros
Divers – imprévus	3 000.00 euros		
Total hors taxes	49 175.99 euros		
Montant TVA	9 835.20 euros		
<b>Total TTC</b>	<b>59 011.19 euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 011.19 euros</b>

Monsieur Le Maire propose de solliciter le taux maximum de 25%.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2019-01-11 : SMERE2M : retrait du bassin versant de la Vignague et dissolution de la commission Vignague**

Monsieur Le Maire propose aux élus la demande du SMERE2M d'adopter :

- le retrait du bassin versant de la Vignague,
- la dissolution de la commission de la Vignague.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2019-01-12 CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2<sup>NDE</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET (CATEGORIE B) :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Monsieur Le Maire propose la création d'un **poste de rédacteur principal 2<sup>nd</sup>e classe** (catégorie B) à temps **complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2019**.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**Remplace délibération 2019-12-07 suite à erreur matérielle**

**N° 2019-01-13 : FIXATION DU MONTANT DU LOYER 2019 DU COMMERCE DU BOURG DE CAILLEAU :**

Conformément aux termes du bail de location autorisant l'ajustement du montant des loyers suivant l'indice de référence des loyers (1.05%), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le montant annuel du loyer **3 875.12 euros** par an (soit une moyenne mensuelle de 322.93 euros)

(pour rappel : montant du loyer annuel 2018 : **3 834.85 euros**)

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents si rapportant.

**2019-01-14 LISTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

<b>2019-01-04</b>	Devis <b>NILFISK</b> d'un montant de 1 859.64 euros pour l'achat d'un aspirateur à batterie pour le restaurant scolaire.
<b>2019-01-05</b>	Devis <b>NILFISK</b> d'un montant de 3 188.16 euros pour l'achat d'une autolaveuse pour le restaurant scolaire.

<b>2019-01-06</b>	Devis <b>FROID CUISINE 33</b> d'un montant de 508.80 euros pour la réparation du ventilateur de la cellule frigorifique du restaurant scolaire.
<b>2019-01-08</b>	Devis <b>ENELEC</b> d'un montant de 487.20 euros pour des travaux électriques sur le CTA de l'église.
<b>2019-01-09</b>	Devis <b>PEPINIERES DE LINA</b> d'un montant de 725 euros pour l'achat de divers végétaux pour le parc paysager.

Le Conseil municipal prend acte de la liste des décisions.

#### **TOUR DE TABLE :**

**Jacky BIAUJAUD** : une réunion est prévue mercredi 6 février pour préparer le programme de voirie 2019. Monsieur Le Maire précise qu'au regard de l'enveloppe qui pourrait être attribuée à l'occasion du vote du budget, quelques travaux complémentaires pourraient être engagés en plus des travaux situés à Marty, Blanquine, Jean Massot et Canteranne.

**Agnès JOUBERT** : les piétons qui empruntent la route de la Trappe rencontrent des difficultés de circulation liées au stationnement des véhicules le long de la route et sur les trottoirs. De plus, la largeur des trottoirs leur permettrait de circuler dessus mais ces derniers ne sont enherbés. Monsieur Le Maire évoque le nombre très important de véhicules aux heures d'entrées sorties de l'école.

Enfin, le passage sous le pont de la RN89 situé à la sortie 5 n'est pas entretenu. Monsieur Le Maire précise que cette route est du ressort du Département.

**Pascale LAZO LAVIDALIE** : le compte rendu de la dernière réunion de la commission Vie associative a été transmis. La prochaine réunion est fixée le 12 février prochain. Le Maire félicite Pascale LAZO LAVIDALIE pour son investissement et tous les élus pour la qualité et la clarté de ses comptes rendus.

**Sandra POIRIER** : les automobilistes qui s'autorisent de stationner leur véhicule devant le groupe scolaire mettent en danger les enfants qui empruntent ces espaces. Monsieur Le Maire demande que les services techniques regroupent les plots sur cet espace ; cependant, quelle que soit la signalisation installée, rien ne peut préserver de l'incivilité des personnes.

**Henri PUYAU-PUYALET** : un cabinet comptable s'installe route du Petit Conseiller. Contre toute rumeur, le viticulteur qui est actuellement en train de procéder à l'arrachage des pieds de vigne, réimplantera en suivant.

**Marie-Claude COSTE** : le Bric à Brac aura lieu le 26 mai prochain, weekend des élections européennes.

**Monsieur Le Maire** : pour information, le déblaiement lié au mouvement des Gilets jaunes aux abords de la SCASO a coûté près de 9 000 euros à la Communauté de Communes du Secteur de Saint Loubès. Dans le cadre du Grand Débat National, une réunion sera organisée le 8 mars prochain en soirée. Un médiateur organisera cette rencontre.

La collectivité s'est dotée d'un agent qualifié dans le domaine des espaces verts. Aussi, ce dernier a fait plusieurs propositions d'aménagement des espaces. L'objectif est de renouveler et compléter les plantations existantes.

Le weekend de la Saint Vincent s'est très bien déroulé. Ce fût une belle manifestation au cours de laquelle les gens ont pris beaucoup de plaisir. Une tombola a été lancée. Habituellement, le bénéfice revient au CCAS de la commune qui organise les réceptions. Monsieur Le Maire explique que ces fonds peuvent également être versés auprès d'une association caritative. Certains seraient favorables à un versement sur le budget du CCAS de la commune de BEYCHAC ET CAILLEAU. Monsieur Le Maire explique qu'une réflexion sera abordée en réunion du CCAS et la décision sera alors portée à la connaissance des élus.

**La séance est levée à 19 heures.**